

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal /n° 33-2017

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	12/04/2017
Présents	14
Absents	9
Procurations	4
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du douze avril deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le dix-huit avril deux mille dix-sept à vingt et une heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : JOLIBERT Marie-Christine à ESCANDE Jacques, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, VIDAL Candy à QUILLIEN Nicole, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Absents : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BIARD Ludovic, BAJAN André, PEISER Jean-Luc.

Objet : Subvention aux associations

Madame le Maire après avis de la Commission des Finances, propose au Conseil de se prononcer sur le montant des subventions à allouer aux associations, au titre de l'exercice 2017, suivant le tableau présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'allouer aux associations, au titre de l'exercice 2017, les montants tels que présentés dans le tableau joint à la présente et de mettre en attente les dossiers incomplets à ce jour,
- **Dit** que ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2017,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de Madame le Maire

Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170418-3302017-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Associations	subv 2016	Dem 2017	Proposition	OBSERVATIONS	Membres du Conseil ne prenant pas part au vote
AAOM.Association les Amis de l'Orgue à Mirepoix	825,00	1 500,00	1 000,00		
A.C.C.A. de Mirepoix	600,00	600,00	600,00	sous réserve de réception du dossier complet	ESCANDE J.
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	750,00	750,00	750,00	sous réserve de réception du dossier complet	
AMICALE DES SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	20,00	20,00		
APA (Potiers de l'Ariège)	500,00	500,00	500,00		
APPMA ASSOCIATION DE PECHE	600,00	600,00	600,00		CIBIEL C.
ART'MANIA	750,00	750,00	750,00		
ASSOCIATION CULTURELLE	1 000,00	1 000,00	1 000,00	sous réserve de réception du dossier complet	QUILLIEN N.
AISPNVH (association intercommunale pour la sauvegarde du patrimoine naturel de la vallée de l'Hers)	0,00	100,00	100,00		
ASSOC. RALLYE DES TROIS VALLEES	250,00	250,00	250,00	sous réserve de réception du dossier complet	
CLUB CARTOPHILE DE MIREPOIX	310,00	310,00	310,00		
CLUB CYCLOTOURISME MIREPOIX	800,00	900,00	800,00		
Club des Aînés " SOLEIL D'AUTOMNE "	400,00	400,00	400,00		
CLUB SUB AQUATIQUE	500,00	800,00	800,00		
COMITE ARIEGEOIS DE LA RESISTANCE	80,00	80,00	80,00		
COMITE DE JUMELAGE MIREPOIX-PALAGRUGELL	2 000,00	2 000,00	2 000,00	sous réserve de réception du dossier complet	ESCANDE J.
COMITE DES FETES ET D'ANIMATIONS RUMAT	2 000,00	2 000,00	2 000,00	sous réserve de réception du dossier complet	
COMITE PERMANENT DES FETES	18 000,00	20 000,00	18 000,00	sous réserve de réception du dossier complet	
EGHAPPEES CULTURELLES	7 800,00	7 800,00	7 800,00		LE MINEZ M.
FIL EN TROPE (MIMA)	18 000,00	19 000,00	18 000,00		
FNACA	200,00	350,00	200,00		
FOOT BALL CLUB MIREPOIX	15 000,00	15 400,00	15 400,00	dont 400, 00 € pour le tournoi	GARCIA P.
GALERIE PORTE D'AMONT	400,00	400,00	400,00		LE MINEZ M.
GRAINE D'ESPOIR	0,00	2 000,00	500,00		
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE MIREPOIX	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
ID PLEIN LA TETE	500,00	1 660,00	500,00		
JUDO CLUB	1 100,00	1 100,00	1 100,00	sous réserve de réception du dossier complet	
LES AMIS DES BESSOUS	600,00	600,00	600,00	sous réserve de réception du dossier complet	
LES RANDOS DE L'AUBO	500,00	1 500,00	1 500,00		
LIONS CLUB	0,00	1 250,00	1 250,00		
MAMET	16 000,00	17 000,00	16 000,00		
MENEURS ET CAVALIERS OCCITANS	500,00	500,00	500,00		

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170418-3302017-DE

MIMU (MIREPOIX MUSIQUE)	500,00	500,00	500,00	sous réserve de réception du dossier complet	
MIREPOIX EN AVANT	6 000,00	6 000,00	6 000,00	sous réserve de réception du dossier complet	
MIREPOIX MODELISME	0,00	2 000,00	2 000,00		
MIREPOIX NATATION	550,00	550,00	550,00	sous réserve de réception du dossier complet	
NOIRE ET BLANCHE (association école musique)	3 630,00	3 630,00	3 630,00		
PETANQUE MIRAPICIENNE	1 350,00	1 500,00	1 350,00		
PREVENTION ROUTIERE	120,00	120,00	120,00		
RUGBY CLUB MIREPOIX	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
SHIN BUDO REN MEI	500,00	1 000,00	500,00		
SKI CLUB	1 500,00	2 000,00	1 500,00		
SLHLM LIVRES	700,00	700,00	700,00		
SOUVENIR Français	200,00	250,00	200,00		
SWING A MIREPOIX	15 500,00	15 500,00	15 500,00	Acompte de 13 000,00 € versé.	
TENNIS-CLUB DE MIREPOIX	2 500,00	4 500,00	2 500,00		
TERRE D'EVEIL	250,00	500,00	250,00		
VIVE LA SCIENCE	1 000,00	1 700,00	1 000,00		
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE*	1 707,50	1 707,50	2 184,00	En 2017 calcul d'une moyenne sur 5 ans, montant fixe versé en rapport avec les effectifs : 26,00€ X 84 élèves	
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE*	2 500,00	2 500,00	4 316,00	En 2017 calcul d'une moyenne sur 5 ans (subventions + sorties payées par la commune) : 26,00€ X 166 élèves	

*Attribution d'un montant fixe par élève, calculé sur la moyenne de toutes les participations de la commune et des effectifs sur les 5 dernières années, plus majoration = 26 €/élève.

Le montant de la subvention sera versé chaque année en fonction des effectifs au moment du vote du budget. Il intègre toutes les participations de la commune. De ce fait, si la collectivité devait être amenée à régler directement une facture (ex : cité de l'espace, sortie au ski, etc.), le montant sera déduit de la subvention communale.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2017

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20170418-3302017-DE